

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.**

**Absents excusés : PEREZ Gérard, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre.**

**Absent : BRUEL Laurent.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU ROANNAIS 2026-2030 – ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPU :**

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Roannais 2026-2030, élaboré conjointement par Roannais Agglomération, la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, la Communauté de communes Pays entre Loire et Rhône et la Communauté de communes du Pays d'Urfé.

Ce CLS vise à améliorer la santé des habitants à l'échelle d'un bassin de vie de 126 214 habitants.

Il s'appuie sur une approche globale de la santé : accès aux soins, conditions de vie, environnement, mobilité, nutrition, santé mentale, prévention.

Pour le Pays d'Urfé, territoire rural et peu dense, plusieurs enjeux sont identifiés : accès aux soins limité, vieillissement, isolement, fragilités sociales, pathologies chroniques plus fréquentes. Le CLS permettra de mobiliser davantage d'acteurs, de renforcer les coopérations et d'appuyer les acteurs locaux dans des actions adaptées aux réalités locales.

L'organisation du CLS repose sur un comité de pilotage, un comité technique, des groupes de travail thématiques et un poste de coordination dédié.

Le coût annuel de ce poste est de 46 644 €, financé pour moitié par l'ARS (23 322 €). Les quatre intercommunalités financent l'autre moitié au prorata de leur population.

La contribution annuelle de la CCPU est fixée à 946 €, stable pour toute la durée du contrat (2026-2030).

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article 1 :** Valide l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Urfé au Contrat Local de Santé du Roannais 2026-2030.

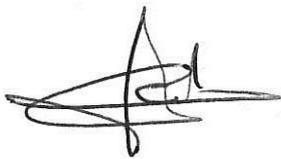
**Article 2 :** Approuve la participation annuelle de la CCPU au financement du poste de coordination pour un montant de 946 € par an.

**Article 3 :** Autorise le Président à signer le document-cadre du CLS et à représenter la CCPU dans les instances de suivi et de pilotage, ainsi qu'à engager la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 03/02/2026

Date de reception de l'AR: 03/02/2026

042-244200820-DE\_010\_2026-DE

A G E D I